

 <p><b>utbm</b> université de technologie Belfort-Montbéliard</p> <p><i>Humanités</i></p> <p>UTBM F90010 Belfort Cedex Tél. : 03.84.58.31.75 Fax. : 03.84.58.31.78 E-mail : &lt;prénom.nom&gt;@utbm.fr <a href="http://www.utbm.fr">http://www.utbm.fr</a></p>	<p><b>GE01</b></p> <p><b>Fondements de la gestion</b></p> <p><b>Examen final</b></p> <p><b>Durée : 2 heures</b></p>
<p><b>Christian GIRARDOT</b></p>	<p><b>Mercredi 17 janvier 2024</b></p>

Toutes les questions sont indépendantes.

**Barème : 30 points**

**Consignes :**

- *Les documents de cours, les documents de TD, les sujets d'examens antérieurs, les dictionnaires électroniques, les micro-ordinateurs portables, les calculatrices, les tablettes, les téléphones mobiles, les oreillettes connectées et les montres connectées ne sont pas autorisés.*
- *Une calculatrice simple est autorisée.*
- *Un dictionnaire papier est autorisé.*
- *Vous veillerez à signer chaque copie utilisée.*
- *Vous veillerez à la présentation de la copie.*
- *Vous veillerez à l'orthographe et à la grammaire.*
- *Vous séparerez distinctement les différents dossiers et les différentes questions.*
- *Vos réponses (questions 1 à 9) seront toujours rédigées et justifiées.*
- *Vous n'utiliserez ni le stylo rouge, ni le crayon de papier.*

**Liste des annexes :**

- Annexe 1 : « Septeo met la main sur Sequoiasoft », Hubert Vialatte, *Les Échos*, jeudi 27 juillet 2023
- Annexe 2 : « En Espagne, la fusion Orange-MasMovil vire au bras de fer avec Bruxelles », Raphaël Balenieri et Fabienne Schmitt, *Les Échos*, mercredi 25 octobre 2023
- Annexe 3 : « Le groupe suédois SKF se convertit aux véhicules électriques », Christine Berkovicus, *Les Échos*, mardi 21 novembre 2023
- Annexe 4 : Facture envoyée par la société Dimenco à la société FMX Découpe
- Annexe 5 : Facture envoyée par la société Roussel Frères Précision Mécanique (RFPM) à la société Safran Landing Systems
- Annexe 6 : Facture envoyée par la société Mersen France à la société Safran Landing Systems
- Annexe 7 : Facture envoyée par la société T&T Foods à la société Alsace Sélestat Distribution (Alsedis)
- Annexe 8 : Facture envoyée par la société Loxam Rental agence de Bayonne à la société Gascogne Étanchéité
- Annexe 9 : Plan de comptes commun à tous les enregistrements au livre-journal
- Annexe 10 : Compte de résultat 1<sup>ère</sup> partie – tableau DGFIP n° 2052 de la société Biose Industrie au 31/12/2021
- Annexe 11 : Bilan actif – tableau DGFIP n° 2050 de la société Biose Industrie au 31/12/2021
- Annexe 12 : Bilan passif – tableau DGFIP n° 2051 de la société Biose Industrie au 31/12/2021
- Annexe 13 à compléter et à restituer avec la copie : Les différents enregistrements au livre-journal
- Annexe 14 à compléter et à restituer avec la copie : Tableau de détermination des soldes intermédiaires de gestion (S.I.G.) de la société Biose Industrie au 31/12/2021
- Annexe 15 à compléter et à restituer avec la copie : Tableau de détermination du besoin en fonds de roulement d'exploitation (B.F.R.E.) de la société Biose Industrie au 31/12/2021

**Travail à faire :**

1. Préciser le mode de croissance utilisé par le groupe Septeo lors du rachat de la société Sequoiasoft.
2. Quel mode de croissance a utilisé le groupe Septeo en 2022 ?
3. Quel mode de croissance entend utiliser le groupe Septeo à l'horizon 2027 ?
4. Préciser comment on calcule l'excédent de trésorerie d'exploitation (E.T.E.).
5. *Question bonus facultative : Qualifier la position concurrentielle de l'opérateur Orange sur le marché espagnol de la téléphonie mobile en 2022.*
6. Caractériser la relation de marché existante – au sens de la typologie de Stackelberg – entre les opérateurs de téléphonie mobile et les abonnés à une offre de téléphonie mobile en Espagne en 2022. Vous veillerez à préciser et à quantifier qui sont les offreurs et qui sont les demandeurs.
7. Que ne veulent surtout pas les services de la Commissaire à la concurrence Madame Margrethe Vestager, en cas de fusion entre Orange et MasMovil ?
8. Que redoute l'opérateur de télécommunications Orange des services de la Commissaire à la concurrence Madame Margrethe Vestager ?
9. Relever un comportement caractéristique de la part des offreurs sur le type de marché identifié à la question n° 6.
10. Préciser le mode de croissance qu'utilisera le groupe SKF pour pérenniser son usine de Saint-Cyr-sur-Loire ?
11. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la facture envoyée par la société Dimeco (ex-Diffusion MÉcanique COMtoise) à la société FMX Découpe dans le système d'information comptable de la société Dimeco (annexe 13 à restituer avec la copie).  
La société Dimeco est spécialisée dans la conception et la fabrication d'équipements technologiques flexibles destinées aux entreprises qui réalisent des pièces à partir de feuilles de métaux.  
La société FMX Découpe est spécialisée dans la fabrication de pièces techniques qui seront assemblées sur les colonnes de direction et les pots d'échappement des véhicules. C'est une filiale du groupe FPSCX, dont le siège social se situe à Pont-de-Roide-Vermondans (Doubs, Bourgogne-Franche-Comté).
12. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la facture envoyée par la société Dimeco à la société FMX Découpe dans le système d'information comptable de la société FMX Découpe. Cette dernière utilisera la machine acquise pendant plusieurs années (sauf problème circonstancié). On supposera que cette facture est reçue et enregistrée un jour après son émission (annexe 13 à compléter et restituer avec la copie)
13. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la facture envoyée par la société Roussel Frères Précision Mécanique (RFPM) à la société Safran Landing Systems dans le système d'information comptable de la société Safran Landing Systems. On supposera que cette facture est reçue et enregistrée un jour après son émission (annexe 13 à compléter et restituer avec la copie).  
La société RFPM est spécialisée dans l'usinage à grande vitesse de pièces en métaux durs. La société Safran Landing Systems (ex-Messier Bugatti Dowty) est spécialisée dans la conception et la fabrication de trains d'atterrissage d'avions. C'est une filiale de l'équipementier aéronautique français Safran. La société Safran Landing Systems incorporera les bagues de friction usinées par la société RFPM dans les freins à disques qu'elle fabrique.

14. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la facture envoyée par la société Mersen France à la société Safran Landing Systems dans le système d'information comptable de la société Safran Landing Systems. On supposera que cette facture est reçue et enregistrée un jour après son émission (annexe 13 à compléter et restituer avec la copie).  
La société Mersen France est spécialisée dans la conception et la fabrication de solutions électriques (protection des équipements et des personnes, conversion de puissance) et de matériaux avancés (carbone, graphite, silicium).
15. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la facture envoyée par la société T&T Foods à la société Alsace Sélestat Distribution (Alsedis) dans le système d'information de la société Alsedis. On supposera que cette facture est reçue et enregistrée un jour après son émission (annexe 13 à compléter et restituer avec la copie).  
La société T&T Foods est un importateur et grossiste en produits alimentaires asiatiques (chinois, thaïlandais, vietnamiens...) qu'elle vend à la grande distribution alimentaire et aux restaurants et supérettes asiatiques.  
La société Alsace Sélestat Distribution (Alsedis) exploite à Sélestat (Bas-Rhin, Grand Est) un hypermarché à l'enseigne E.Leclerc.
16. Enregistrer – selon la technique du livre-journal – la facture envoyée par la société Loxam Rental agence de Bayonne à la société Gascogne Étanchéité dans le système d'information de la société Loxam Rental agence de Bayonne (annexe 13 à compléter et restituer avec la copie).  
La société Loxam Rental propose un large choix de location de matériel professionnel dédié aux entreprises du BTP et aux professionnels des espaces verts.  
La société Gascogne Étanchéité est spécialisée dans la réalisation de travaux d'étanchéité de toitures et terrasses dans les départements des Landes et des Pyrénées-Atlantiques.
17. Présenter le tableau de détermination des soldes intermédiaires de gestion (S.I.G.) de la société Biose Industrie au 31/12/2021 (annexe 14 à compléter et restituer avec la copie).  
Tout écart égal à + 3 ou – 3 entre le résultat d'exploitation du tableau des soldes intermédiaires de gestion et le résultat d'exploitation du compte de résultat – tableau DGFIP n° 2052 est non significatif.  
Biose Industrie est un laboratoire pharmaceutique dont le siège social se situe à Arpajon-sur-Cère (Cantal, Auvergne-Rhône-Alpes). Il est spécialisé dans le développement et la production de médicaments probiotiques. En 2021, Biose Industries employait 195 salariés.
18. Le chiffre d'affaires de la société Biose Industrie au 31/12/2020 s'élevait à 23 492 545 euros. Calculer le taux de croissance du chiffre d'affaires entre 2021 et 2020. Ce taux de croissance sera exprimé avec deux décimales.
19. Présenter le tableau de détermination du besoin en fonds de roulement d'exploitation (B.F.R.E.) de la société Biose Industrie au 31/12/2021 (annexe 15 à compléter et restituer avec la copie).

## ANNEXE 1

### Septeo met la main sur Sequoiasoft

Hubert Vialatte, *Les Échos*, jeudi 27 juillet 2023

Diversification dans les logiciels pour les loisirs et implantation en Espagne, voici les deux causes qui expliquent l'acquisition par le groupe Septeo, éditeur de logiciels dédiés aux professionnels de l'immobilier, des ressources humaines et aux professions juridiques, de la société Sequoiasoft. Cette dernière est spécialisée dans l'édition de logiciels pour les secteurs de l'hébergement et de la restauration. *« Cette 30<sup>e</sup> acquisition est la plus importante réalisée par Septeo depuis sa création en décembre 2012, souligne son P-DG, Hugues Galambrun. Sequoiasoft emploie 400 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 40 millions d'euros. Ses solutions digitalisent l'économie des loisirs, un secteur à fort potentiel de croissance en France ».*

La société Sequoiasoft est rachetée à 100 %. Le montant payé par Septeo n'a pas été communiqué. L'opération est financée par la capacité de Septeo à générer de la performance et un solide excédent de trésorerie d'exploitation. Septeo est structuré en sept pôles d'expertise. Sequoiasoft rejoindra le pôle Hospitality<sup>1</sup>. Le groupe Septeo comptera désormais 2 900 salariés et pourra afficher un chiffre d'affaires de 360 millions d'euros. Ce sont plus de 150 000 utilisateurs qui font confiance chaque jour aux solutions logicielles développées par Septeo. Environ 500 recrutements sont planifiés cette année. Ils concerneront des postes d'ingénieurs d'études et en développement, ainsi que des postes d'ingénieurs commerciaux.

La société Sequoiasoft, créée en 2010, compte 7 000 clients. Pour eux, Sequoiasoft développe le référencement sur les supports de réservation, la connexion sécurisée lors des paiements, ou encore les systèmes dématérialisés destinés à simplifier le parcours des clients lorsqu'ils séjournent dans des complexes touristiques. La société Sequoiasoft est implantée à Valbonne (Alpes-Maritimes, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur), Montpellier (Hérault, Occitanie) et Barcelone (Catalogne, Espagne).

Depuis l'agence de Barcelone, les dirigeants de Septeo entendent développer les métiers historiques de l'entreprise dans toute l'Espagne. L'acquisition de Sequoiasoft se déroule dans un contexte d'innovation intense pour le groupe Septeo. *« L'an dernier, Septeo a investi 35 millions d'euros en R&D, en grande partie dans l'intelligence artificielle (IA), complète Hugues Galambrun. Après le rachat de la société SoftLaw en 2020, nous avons créé un pôle Intelligence Artificielle. Nos marchés historiques sont particulièrement impactés par l'IA. Celle-ci devrait générer des gains de productivité considérables pour nos clients dans les prochaines années (rédaction des contrats, constitutions des dossiers...) ».*

Actuellement implanté à Lattes, au sud de Montpellier, Septeo est à l'étroit dans son siège social actuel, pourtant livré en 2018. Des négociations sont en cours avec la métropole de Montpellier, pour la construction d'un nouveau bâtiment, plus vaste, d'environ 16 000 m<sup>2</sup>. Il sera situé dans le quartier Cambacèrès, où est déjà implantée la nouvelle gare TGV de Montpellier. Le nouveau siège social devrait être aussi une vitrine des technologies au cœur de Septeo. Son inauguration est prévue à l'horizon 2027.

---

<sup>1</sup> Le pôle Hospitality regroupe les logiciels dédiés à la gestion, l'exploitation et la commercialisation destinés à des domaines comme l'hébergement, la restauration et le bien-être.

## ANNEXE 2

**En Espagne, la fusion Orange-MasMovil vire au bras de fer avec Bruxelles**  
 Raphaël Balenieri et Fabienne Schmitt, *Les Échos*, mercredi 25 octobre 2023

### Le marché de la téléphonie mobile en Espagne en 2022

Opérateurs	Marques	Part de marché en valeur
Telefonica (Espagne)	Movistar	27 %
Vodafone (Royaume-Uni)	Lowi, Vodafone	23 %
Orange (France)	Jazztel, Orange	23 %
MasMovil (Espagne)	Euskatel, MasMovil, Yoigo	20 %
Autres. 17 opérateurs MVNO <sup>2</sup>		7 %

Ce devait être le mariage de l'année dans les télécommunications en Europe. Or quinze mois après l'annonce du rapprochement, l'opérateur français Orange n'a toujours pas fusionné avec son concurrent espagnol MasMovil. Cette opération, sensée créer le numéro deux du marché ibérique avec 36 millions de clients, aurait dû être validée par la Commission européenne début septembre.

Mais tout traîne en longueur, car les services de la Commissaire à la concurrence Madame Margrethe Vestager se montre intraitable, sur ce dossier aux lourds enjeux économiques. En échange de son feu vert, le régulateur européen veut imposer à Orange des conditions que l'opérateur français, n'est pour l'instant, pas prêt à accepter. « *C'est un dossier complexe et on ne négocie pas sans lignes rouges. Or les nôtres sont très fermes* », a prévenu Christel Heydemann, directrice générale d'Orange, en marge de la présentation des résultats trimestriels.

Plus que tout, la Commission européenne redoute des hausses de tarifs pour les consommateurs, car le marché espagnol de la téléphonie mobile passerait de quatre à trois opérateurs après la fusion. Or, les concessions réclamées par les services de la Commissaire à la concurrence sont plus élevées que celles qu'Orange avait initialement envisagé... Sur ce type de dossier, la Commission européenne demande fréquemment des promesses d'augmentation des investissements et un gel d'au-moins deux ans des tarifs.

Selon nos informations, les négociations butent notamment sur les exigences de l'opérateur virtuel Digi Telecom – filiale du groupe roumain Rds & Rcs –, et d'Avatel Telecom, un opérateur virtuel madrilène. L'enjeu porte sur les fréquences. S'il veut pouvoir fusionner avec MasMovil, Orange devra se défaire d'un bloc de 90 mégahertz de spectre,

<sup>2</sup> MVNO (*Mobile Virtual Network Operators*) : Les MVNO sont des opérateurs de télécommunications qui ne disposent de leur propre réseau. Pour pouvoir offrir des services à leurs abonnés, ils s'appuient sur un opérateur qui dispose d'un réseau mobile. Ils sont cependant considérés comme des opérateurs à part entière, car ils maîtrisent la conception de leurs offres commerciales et sont intégralement responsables de la qualité du service proposé à leurs clients. En France, l'un des derniers MVNO indépendants présents sur le marché est la société CIC Mobile, filiale du groupe bancaire Crédit Mutuel-CIC. CIC Mobile s'appuie sur le réseau de téléphonie mobile de l'opérateur Bouygues Télécom.

faute de quoi il serait au-dessus du seuil fixé par la réglementation espagnole. Mais les deux opérateurs virtuels font monter les enchères. Dans la presse espagnole, Digi Telecom a affirmé qu'il était prêt à investir jusqu'à deux milliards d'euros pour acheter les actifs<sup>3</sup> qu'Orange devrait céder.

L'opérateur français ne veut pas aller au-delà de ce que la Commission européenne a exigé lors de fusions antérieures dans le secteur des télécommunications. Orange veut éviter à tout prix, "d'armer" *de facto* un quatrième opérateur, ce qui annulerait tous les bénéfices de l'opération. C'est qu'Orange a de l'expérience en la matière. En 2014, les conditions imposées pour autoriser le rachat de l'opérateur espagnol Jazztel, ont eu pour effet de favoriser... le développement de MasMovil. « *Cet opérateur, alors seulement virtuel, est devenu un opérateur à part entière disposant d'un réseau, ce qui lui a permis de concurrencer Orange dans la foulée, rappellent les analystes<sup>4</sup> de la banque britannique HSBC. Notre crainte, c'est qu'un mécanisme similaire ne se reproduise avec la fusion entre Orange et MasMovil* ».

L'enjeu est énorme : l'Espagne représente le deuxième marché d'Orange, après le marché français. Le marché espagnol de la téléphonie mobile constitue depuis longtemps "une épine" dans le portefeuille de l'opérateur français, en raison de la très forte concurrence entre les opérateurs, qui se disputent âprement quelque 60 millions d'abonnés. Cette tentative de fusion est en tout cas, scrutée par tout le secteur des télécommunications, alors que la Commission européenne s'est opposée, ces dernières années, à plusieurs regroupements. Ce fut notamment le cas en 2016, lorsque la Commission européenne bloqua la fusion des opérateurs O2 – filiale britannique de l'opérateur espagnol Telefonica –, et Three – filiale du conglomérat chinois CK Hutchison Holdings Limited.

"Un feu vert" de la Commission européenne au rapprochement entre Orange et MasMovil conforterait la centaine d'opérateurs européens de télécommunications. Tous rêvent de consolidation pour gagner en taille critique et améliorer leur rentabilité, dans un marché qu'ils jugent beaucoup trop fragmenté, face à leurs puissants concurrents américains ou chinois. L'objectif d'Orange est maintenant d'obtenir une autorisation d'ici Noël, mais de nombreux analystes envisagent plutôt une décision lors du premier trimestre 2024.

---

<sup>3</sup> Les actifs en question correspondent au bloc de 50 mégahertz sur le spectre électromagnétique.

<sup>4</sup> Le rôle d'un analyse dans une banque consiste à détecter les placements les plus avantageux pour les clients de la banque. Pour ce faire, les analystes réalisent des études qui arbitrent entre le risque et la rentabilité.

### ANNEXE 3

#### Le groupe suédois SKF se convertit aux véhicules électriques

Christine Berkovicus, *Les Échos*, mardi 21 novembre 2023

À Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire, Centre-Val de Loire), le groupe suédois SKF accélère son virage vers la mobilité électrique. Le groupe SKF, qui est l'un des principaux fabricants mondiaux de roulements à billes, investit 33 millions d'euros pour sécuriser l'avenir de son usine indrologérienne, principal site productif exploité par SKF en France. Cette usine emploie 1 350 salariés et réalise 680 millions d'euros de chiffre d'affaires. Fonctionnant à 40 % pour l'industrie automobile, ce site créé en 1938, se prépare à la fin du moteur thermique à l'horizon 2035, ainsi qu'à l'abandon de la fabrication d'un certain nombre de composants. Deux types de pièces sont concernés dans l'usine : les galets tendeurs, qui servent à orienter la courroie de distribution, et les butées d'embrayage, soit un volume de 9 millions d'unités par an sur un total de 45 millions de pièces fabriquées.

« Les changements iront très vite, même s'il y aura encore un besoin de pièce de rechange pendant quelques années. Il fallait donc anticiper, car nous étions très exposés », explique Vincent Mégret, président de SKF France. Ces produits seront remplacés par des roulements rigides à billes, qui peuvent équiper indifféremment tous les types de moteurs électriques, dans l'automobile mais aussi dans d'autres industries. Quatre nouvelles lignes de production très automatisées seront progressivement installées entre 2024 et 2026. Elles s'accompagneront de 80 embauches.

L'investissement représentera 18,5 millions d'euros pour une capacité annuelle de production de 7 millions de pièces. « L'objectif est d'atteindre 10 % de part de marché en Europe », ajoute le président de SKF France. Pour accompagner ce virage technologique, SKF débloquera aussi 4,5 millions d'euros pour équiper le site de nouveaux bancs de tests. La formation ne sera pas négligée car les équipes devront plancher sur les moteurs 800 volts « qui s'imposeront à partir de 2024 », l'augmentation de la vitesse de rotation des moteurs, ainsi que la modélisation numérique.

Le projet inclut enfin un gros volet décarbonation, d'un montant de 10 millions d'euros. Il permettra notamment d'isoler le bâtiment dédié aux nouvelles activités automobiles, et de l'équiper de panneaux solaires, le tout afin d'atteindre la neutralité carbone du site vers 2030.

Ce vaste chantier a permis au groupe SKF de décrocher une subvention de l'État de 6 millions d'euros, dans le cadre d'un appel à projet national portant sur « les véhicules routiers de demain et leurs composants ». Il s'agit de l'aide financière la plus importante obtenue par une entreprise installée dans la région Centre-Val de Loire.

**ANNEXE 4**

Facture envoyée par la société Dimeco à la société FMX Découpe

**DIMECO**

2 rue du Chêne

ZI La Louvière

25480 Pirey

N° tél. : 03.81.48.38.59

N° fax : 03.81.48.38.28

Code NAF : 2841Z – Fabrication de machines-outils pour le travail des métaux

N° facture	Date
23/741	18/12/2023

**FMX DÉCOUPE**

44 Grande Rue

25310 Meslières

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T. en euros	MONTANT H.T. en euros
Stack 125-6000	Machine de chargement / déchargement en 7 minutes d'outils de presse pesant jusqu'à 15 tonnes	1	93 000,00	93 000,00

<b>TOTAL H.T.</b>	93 000,00
<b>- REMISE</b>	0,00
<b>NET H.T.</b>	93 000,00
<b>TVA à 20,0 %</b>	18 600,00
<b>Montant T.T.C. en euros</b>	111 600,00

Date d'échéance : 18/02/2024

Taux des pénalités en cas de paiement en retard : 4,22 %

**ANNEXE 5**

Facture envoyée par la société **Roussel Frères Précision Mécanique (RFPM)** à la société  
**Safran Landing Systems**

**ROUSSEL FRÈRES PRÉCISION MÉCANIQUE**

Route de Provenchère  
70170 Villers-sur-Port  
N° tél. : 03.84.78.16.16  
N° fax : 03.84.91.66.25  
Code NAF : 2562 – Mécanique industrielle

N° facture	Date
6299	19/12/2023

**SAFRAN LANDING SYSTEMS**

1-9 rue Antoine de Saint-Exupéry  
67120 Molsheim

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T. en euros	MONTANT H.T. en euros
UBF350	Usinage de bagues de friction intégrées aux disques de freins carbone des Airbus A350 XWB	1 000	72,48	72 480,00

<b>TOTAL H.T.</b>	72 480,00
<b>- REMISE 1 %</b>	724,80
<b>NET H.T.</b>	71 755,20
<b>TVA à 20,0 %</b>	14 351,04
<b>Montant T.T.C. en euros</b>	86 106,24

Date d'échéance : 19/02/2024

Taux des pénalités en cas de paiement en retard : 4,22 %

**ANNEXE 6**

Facture envoyée par la société Mersen France à la société Safran Landing Systems

**MERSEN France**

41 rue de Jean Jaurès

92230 Gennevilliers

N° tél. : 01.41.85.43.00

N° fax : 09.56.70.49.69

Code NAF : 2399Z – Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques

N° facture	Date
42952	19/12/2023

**SAFRAN LANDING SYSTEMS**

1-9 rue Antoine de Saint-Exupéry

67120 Molsheim

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T. en euros	MONTANT H.T. en euros
CCC30	Bobines de 30 kg de matériau composite carbone / carbone Aerolor <sup>5</sup>	15	7 660,00	114 900,00

<b>TOTAL H.T.</b>	114 900,00
<b>- REMISE</b>	0,00
<b>NET H.T.</b>	114 900,00
<b>TVA à 20,0 %</b>	22 980,00
<b>Montant T.T.C. en euros</b>	137 880,00

Date d'échéance : 19/02/2024

Taux des pénalités en cas de paiement en retard : 4,22 %

<sup>5</sup> Sous la marque Aerolor, la société Mersen France produit et commercialise une gamme complète de matériaux composites carbone / carbone destinés notamment à la fabrication de disques de freins pour avions.

**ANNEXE 7**

**Facture envoyée par la société T&T Foods à la société Alsace Sélestat Distribution  
(Alsedis)**

**T&T Foods**

Zone d'activité d'intérêt départemental

68780 Diefmatten

N° tél. : 03.89.60.17.93

N° fax : 03.89.43.78.05

Code NAF : 4638B – Commerce de gros alimentaire spécialisé

N° facture	Date
15821	21/12/2023

**ALSEDIS**

Hypermarché E.Leclerc

3 allée Westrich

Zone Industrielle Nord

67600 Sélestat

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T. en euros	MONTANT H.T. en euros
NR300	Sachets de nouilles de riz « Pho <sup>6</sup> » Ong Xen 300 g	50	1,18	59,00

<b>TOTAL H.T.</b>	59,00
<b>- REMISE</b>	0,00
<b>NET H.T.</b>	59,00
<b>TVA à 5,5 %</b>	3,25
<b>Montant T.T.C. en euros</b>	62,25

Date d'échéance : 21/02/2024

Taux des pénalités en cas de paiement en retard : 4,22 %

<sup>6</sup> Le « Pho » est un plat traditionnel de la cuisine vietnamienne, à base de bouillon de viande et de nouilles de riz, agrémenté de divers ingrédients (anis étoilé, cannelle, gingembre, oignon...).

**ANNEXE 8**

**Facture envoyée par la société Loxam Rental agence de Bayonne à la société Gascogne  
Étanchéité**

**LOXAM RENTAL**

21 chemin de Saint-Bernard

64100 Bayonne

N° tél. : 05.59.55.02.55

N° fax : 05.59.50.18.73

Code NAF : 7732Z – Location de machines et équipements pour la construction

N° facture	Date
37844	22/12/2023

**GASCOGNE ÉTANCHÉITÉ**

3 rue du Barrasquit

40130 Capbreton

RÉFÉRENCE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T. en euros	MONTANT H.T. en euros
NAE	Location d'une nacelle articulée électrique du 11/12 au 14/12/2023	4	294,00	1 176,00

<b>TOTAL H.T.</b>	1 176,00
<b>- REMISE</b>	0,00
<b>NET H.T.</b>	1 176,00
<b>TVA à 20,0 %</b>	235,20
<b>Montant T.T.C. en euros</b>	1 411,20

Date d'échéance : 21/02/2024

Taux des pénalités en cas de paiement en retard : 4,22 %

## ANNEXE 9

## Plan de comptes commun à tous les enregistrements au livre-journal

Numéros des comptes	Intitulés des comptes
205	Concessions, brevets et droits similaires
211	Terrains
213	Constructions
215	Installations techniques, matériels et outillages industriels
2182	Matériel de transport
2183	Matériel de bureau et matériel informatique
...	...
401	Fournisseurs
404	Fournisseurs d'immobilisations
411	Clients
...	...
44562	État – TVA déductible sur immobilisations
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services
44571	État – TVA collectée sur ventes
...	...
601	Achats de matières premières
602	Achats de matières consommables et autres approvisionnements
604	Achats d'études et de prestations de services (intégrées aux produits de l'entreprise)
605	Achats de matériels, équipements et travaux (intégrés aux produits de l'entreprise)
607	Achats de marchandises
611	Sous-traitance générale (autre que celle enregistrée aux comptes 604 et 605)
613	Locations
615	Entretien et réparations
616	Primes d'assurances
617	Études et projets techniques (réalisées pour le compte de l'entreprise)
6211	Personnel intérimaire
6226	Honoraires
624	Transports de biens
625	Déplacements, missions et réceptions
626	Frais postaux et frais de télécommunications
6282	Frais de sécurité
6333	Participation des employeurs à la formation professionnelle continue
...	...
665	Escomptes accordés
...	...
701	Ventes de produits finis
706	Ventes de prestations de services
707	Ventes de marchandises
...	...
765	Escomptes obtenus
...	...

## ANNEXE 10

Compte de résultat 1<sup>ère</sup> partie – tableau DGFIP n° 2052 de la société Biose Industrie au 31/12/2021

		3 COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)				DGFIP N° 2052 - SD 2022		
Désignation de l'entreprise : SAS BIOSE INDUSTRIE						Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracomunitaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD	1 769 033	FE	13 090 191	FF	14 859 224
			FG	875 166	FH	17 306 217	FI	18 181 383
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 644 199	FK	30 396 408	FL	33 040 607	
	Production stockée *					FM	-382 466	
	Production immobilisée *					FN	267 626	
	Subventions d'exploitation					FO	121 803	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP	1 200 809	
	Autres Produits (1) (11)					FQ	73 596	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	34 321 976
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	4 022 461	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	-496 142	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	8 708 463	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	488 652	
	Salaires et traitements *					FY	7 863 900	
	Charges sociales (10)					FZ	3 112 854	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	1 358 312
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	137 285
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	109 823	
	Autres charges (12)					GE	510 733	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	25 816 341	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	8 505 635	
Opérations en courants	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	22 871	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	19 338	
	Différences positives de change					GN	356 562	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						OP	398 771	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					QQ	147 419	
	Intérêts et charges assimilées (6)					QR	135 431	
	Différences négatives de change					QS	4 005	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					QT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						QU	286 856	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						QV	111 916	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						QW	8 617 550	

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

## ANNEXE 11

Bilan actif – tableau DGFIP n° 2050 de la société Biose Industrie au 31/12/2021

①

## BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2022

Formulaire de bilan (article 53 A  
du Code de Commerce)

N°15949\*04

Désignation de l'entreprise: SAS BIOSE INDUSTRIE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12		
Adresse de l'entreprise RUE DES FRERES LUMIERE 15130 ARPAJON-SUR-CBRE		Durée de l'exercice précédent*		12		
Numéro SIRET* 512924327100010				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	990 417	AC 300 897	689 520	
	Frais de développement*	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	80 414	AG	50 490	29 924
	Fonds commercial (1)	AH	4 195 310	AI		4 195 310
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	1 656 774	AK		1 656 774
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AQ		
	Constructions	AP	7 422 466	AQ	3 887 098	3 535 367
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	9 455 342	AS	5 211 620	4 243 721
	Autres immobilisations corporelles	AT	799 772	AU	382 469	417 302
Immobilisations en cours	AV	12 126 888	AW		12 126 888	
Avances et acomptes	AX	14 400	AY		14 400	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
Autres participations	CU	855	CV		855	
Créances rattachées à des participations	BB		BG			
Autres titres immobilisés	BD		BE			
Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*	BI	252 889	BI		252 889	
TOTAL (II)		BJ	36 995 526	BK	9 832 575	27 162 951
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	1 696 872	BM	23 842	1 673 030
	En cours de production de biens	BN	731 521	BQ	26 364	705 157
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR	583 276	BS	4 948	578 328
	Marchandises	BT		BU		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BY	388 096	BW		388 096
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	5 119 674	BY	82 131	5 037 543
	Autres créances (3)	BZ	6 526 077	CA		6 526 077
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE		
	Disponibilités	CF	33 075 703	CG		33 075 703
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	279 524	CI		279 524
	TOTAL (III)	CJ	48 400 742	CK	137 285	48 263 457
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CV	191 977			191 977
	Primes de remboursement des obligations (V)	CN				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CO	147 419			147 419
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CP	85 735 665	CA	9 969 860	75 765 805
Renvois :	(1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations :	Stocks :		Créances :		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2012-NOI-SD

CERTIFIÉ CONFORME

## ANNEXE 12

Bilan passif – tableau DGFIP n° 2051 de la société Biose Industrie au 31/12/2021

2

## BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS BIOSE INDUSTRIE		Exercice N	
				Néant <input type="checkbox"/> *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 894 210 )	DA	6 894 210		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	14 583 320		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	145 468		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )	DG	2 485 471		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	6 717 125		
	Subventions d'investissement	DJ	6 759 736		
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	37 585 331		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	147 419		
	Provisions pour charges	DQ	727 593		
	TOTAL (III)	DR	875 012		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	23 401 410		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	2 892 670		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 573 850		
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 154 239		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	3 683 518		
	Autres dettes	EA			
Comptes régularisés	Produits constatés d'avance (4)	EB	544 597		
	TOTAL (IV)	EC	37 250 285		
	Écarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED	55 177	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	75 765 805		
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF			
		EG	17 504 788		
		EH			

\* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

**SIGNATURE :**

**ANNEXE 13 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Les différents enregistrements au livre-journal**

**Question n° 11**

--	--	--	--

**Question n° 12**

--	--	--	--

**ANNEXE 13 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Les différents enregistrements au livre-journal**

**Question n° 13**

--	--	--	--

**Question n° 14**

/			
---	--	--	--

**ANNEXE 13 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Les différents enregistrements au livre-journal**

**Question n° 15**

--	--	--	--

**Question n° 16**

--	--	--	--

**ANNEXE 14 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Tableau de détermination des soldes intermédiaires de gestion (S.I.G.) de la société Biose**  
**Industrie au 31/12/2021**

Éléments de calcul	Montant
Production vendue	
Production stockée	
Production immobilisée	
<b>= Production de l'exercice</b>	
Production de l'exercice	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variation de stocks de matières 1 <sup>ères</sup> et autres approvisionnements	
Autres achats et charges externes	
<b>= Valeur ajoutée produite</b>	
Valeur ajoutée produite	
Subventions d'exploitation	
Impôts, taxes et versements assimilés	
Salaires et traitements	
Charges sociales	
<b>= Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation)</b>	
Excédent brut d'exploitation (ou insuffisance brute d'exploitation)	
Reprises sur amortissements et provisions et transferts de charges d'exploitation	
Autres produits d'exploitation	
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	
Autres charges d'exploitation	
<b>= Résultat d'exploitation (bénéfice ou perte)</b>	

**ANNEXE 15 à compléter et à restituer avec la copie**  
**Tableau de détermination du besoin en fonds de roulement d'exploitation de la société**  
**Biose Industrie au 31/12/2021**

Éléments	31/12/2021
Stocks de matières premières et autres approvisionnements	
Stocks d'en-cours de production de biens	
Stocks d'en-cours de production de services	
Stocks de produits intermédiaires et produits finis	
Stocks de marchandises	
Avances et acomptes versés sur commandes	
Créances clients	
Autres créances d'exploitation	5 185 077
Charges constatées d'avance	
<b>= Sous-total emplois</b>	
Avances et acomptes reçus sur commandes	
Dettes fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales d'exploitation	2 655 015
Produits constatés d'avance	
<b>= Sous-total ressources</b>	
<b>Besoin en fonds de roulement d'exploitation (B.F.R.E.)</b>	